

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20251218-202512106-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-neuf heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 11 décembre 2025, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson**.

Etaient présents : MM. Janik RIVIERE, Maire ; Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, adjoints ; Bruno CORMERAIS, Louisette CAILLON, Cosmin PLESAN, Audrey CHICHET, Teddy PRIEUR, Julie BAUDRY, Mathieu FRESLON, Sandrine BACHELIER, Tanguy CHATELLIER ; conseillers municipaux.

Absentes représentées :

- Hélène CADIOU donne pouvoir à Sandrine BACHELIER
- Céleste MORISSEAU donne pouvoir à Julie BAUDRY

Absente excusée :

- Emilie BREGAINT

Secrétaire de séance : Marie-Françoise RIVIERE

<u>Nombre de membres en exercice</u> :	17
<u>Nombre de Membres présents</u> :	14
<u>Nombre de suffrages exprimés</u> :	16
<u>Votes Pour</u> :	16
<u>Votes Contre</u> :	0
<u>Abstentions</u> :	0

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) E-PRIMO DANS LES ECOLES PUBLIQUES – 202512106

L'académie de Nantes déploie un Espace Numérique de Travail (ENT) dénommé e-primo, destiné aux écoles du premier degré. Ce dispositif favorise la communication entre enseignants, élèves et familles, et propose des services numériques sécurisés (messagerie, cahier de textes, ressources pédagogiques). Afin de permettre aux écoles de la commune de bénéficier de ce service dès la rentrée scolaire 2026, il est nécessaire d'adhérer au groupement de commandes mis en place par l'académie pour la passation du marché public relatif à l'ENT e-primo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique relatif aux groupements de commandes ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour le marché public « ENT e-primo » transmis par l'académie de Nantes ;

Vu le courrier de Madame la Rectrice de l'académie de Nantes relatif au déploiement du nouvel ENT e-primo pour la période 2026-2030 ;

Considérant l'intérêt pédagogique et organisationnel de ce dispositif pour les écoles de la commune ;

Décide,

- d'adhérer au groupement de commandes pour la mise en place de l'ENT e-primo dans les écoles publiques de la commune à compter de la rentrée scolaire 2026.

Approuve,

- les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et autorise madame la Maire à la signer.

Autorise,

- Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture et de sa publication.
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif de Nantes (6
Alle de l'île Gloriette-CS 24111-
440410 NANTES) dans un délai de
deux mois à compter de sa
publication et/ou sa notification.

Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20251218-202512106-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Marie-Françoise RIVIERE,
Secrétaire de séance,



Fait à St Lumine de Clisson, le 18 décembre 2025

Janik RIVIERE,
Maire.

